



COMITE DE PROGRAMMATION DU 25/11/2024

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - P1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET/OU EXCLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL (GESTOI275)
Région administrative :	Grand Est
Service gestionnaire :	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Mathilde LE ROUX, Elodie REINHART
Date de finalisation de la grille :	30/09/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202302585	202301936	202302638
		EMI-CRENO	T.R.I. SERVICE (TRI RECYCLAGE INSERTION SERVICE)	FEDERATION DE CHARITE CARITAS ALSACE
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : 11 500 000 € Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité : 1 151 204 € Montant programmé sur cet AAP au titre de l'ensemble des comités : 10 305 649 €		Plateforme de réemploi et recyclage d'encombrants et de matériaux du BTP, dédiée aux personnes en situation de grande précarité	Favoriser l'inclusion active	Encadrement technique et accompagnement socio-professionnel pour les chantiers d'insertion
A. Éligibilité de l'opération				
Éligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets		OUI	OUI	OUI
Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques		OUI	OUI	OUI
B. Respect des principes horizontaux				
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes		OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de la lutte contre les discriminations		OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées		OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
C. Critères de priorisation				
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)				
Montant FSE		147 000,00 €	183 174,00 €	821 030,00 €
Nombre de non respect :		0	0	0
Nombre de respect insuffisant :		0	0	0
Nombre de respect partiel :		0	0	0
Nombre de respect optimal :		6	6	6

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE